

Appel de candidatures

CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA CRSH de niveau 2

Le vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI) de l'Université Laval lance un concours destiné à pourvoir deux Chaires de recherche du Canada (CRC) de niveau 2 dans le secteur des sciences humaines, sociales, arts et lettres (CRSH). Ce concours pourrait servir à combler plus de chaires advenant que de nouvelles chaires de même niveau se libèrent dans le même secteur. De plus, le VRRCI se réserve le droit de ne pas combler toutes les chaires advenant que les critères d'excellence ou nos engagements en matière d'EDI ne puissent être respectés.

1. Programme des CRC

Le programme des CRC vise à attirer et retenir au Canada des chercheuses et chercheurs parmi les plus accomplis et prometteurs. L'attribution des Chaires de recherche du Canada (CRC) aux universités canadiennes par le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE) est déterminée périodiquement en fonction du financement de la recherche accordé à chacun des trois organismes subventionnaires fédéraux aux professeures et professeurs d'un établissement. Chaque université dispose d'une allocation de CRC qu'il peut utiliser en fonction de certaines règles. La décision de nommer une personne au titre de titulaire de CRC est un privilège accordé par l'Université.

Les chaires de niveau 2 dites « juniors » sont destinées à des chercheuses et chercheurs exceptionnels reconnus par leurs pairs comme étant susceptibles de devenir des leaders dans leur domaine. Ces chaires, d'une durée de cinq ans et renouvelable une fois, sont d'une valeur de 100 000\$ par année et contribuent à financer le salaire de la personne titulaire. Une allocation de recherche de 20 000\$ par année accompagne les chaires de niveau 2 lors des 5 années du premier mandat. Cette allocation doit servir pour les coûts directs de la recherche.

Pour plus de précisions, veuillez consulter le site Web du [Programme des CRC](#).

2. Engagement de l'Université envers l'équité, la diversité et l'inclusion

L'Université Laval rejette toute forme de discrimination, favorise l'excellence de la recherche et de la formation en recherche et garantit l'égalité des chances à toutes les personnes candidates. Elle appuie le principe énonçant que l'excellence et l'équité sont compatibles et complémentaires. Nous accueillons et encourageons les candidatures de personnes racisées ou appartenant à une minorité visible, de femmes, de personnes des Premiers Peuples au Canada (autochtones), de personnes en situation de handicap, de minorités ethniques, de personnes des communautés 2ELGBTQI+, ainsi que de toutes les personnes qualifiées ayant les compétences et les connaissances nécessaires pour s'engager de manière productive auprès de diverses communautés.

En choisissant l'Université Laval, vous pourrez bénéficier des mesures d'intégration suivantes :

- des journées d'accueil pour les nouvelles professeures et nouveaux professeurs
- du mentorat par des pairs
- des cours de français gratuits pour vous et la personne conjointe
- un soutien à l'installation dans la ville de Québec et une aide à la recherche d'emploi pour votre conjointe ou conjoint, pour les professeures et professeurs provenant de l'international
- une exemption d'impôts (sous certaines conditions)

L'Université Laval a publié en novembre 2020 une mise à jour de son Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (PDF) en vue d'accroître la représentativité, aux postes de titulaires de CRC au sein de notre institution, des personnes issues des quatre groupes désignés, à savoir les femmes et les personnes de la diversité de genre, les personnes en situation de handicap, les Autochtones, et les personnes appartenant à une minorité visible.

L'Université Laval a fait des progrès importants pour combler les écarts de représentation parmi ses titulaires de CRC. Des efforts supplémentaires demeurent requis pour atteindre les cibles de représentation des échéances 2025, 2027 et 2029. Pour de plus amples explications sur les justifications de ces engagements envers l'EDI ainsi que pour connaître les écarts de représentation que l'Université doit combler d'ici 2029, nous vous invitons à consulter les pages web dédiées à l'EDI ainsi que celles du Programme des CRC.

3. Admissibilité et fonctionnement du concours

Le présent concours est ouvert aux candidatures internes (rétention) et externes (recrutement) en respect des conditions décrites ci-dessous.

3.1 Admissibilité

Les candidates et candidats à une chaire de niveau 2 doivent détenir un statut de professeur adjoint ou de professeur agrégé ou alors posséder les qualifications nécessaires pour occuper un poste à ce niveau. De plus, les candidates et candidats doivent être des chercheurs qui ont été actifs dans leur domaine depuis moins de 10 ans au moment de la mise en candidature.

Les candidates et candidats qui ont obtenu leur diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant (et dont la carrière a été interrompue en raison, entre autres, d'un congé de maternité ou d'un congé parental, d'un congé de maladie prolongé ou d'une formation clinique) peuvent faire examiner leur admissibilité à une chaire de niveau 2 au moyen du processus de [justification des chaires de niveau 2](#) du programme. Prière de communiquer avec M. Jean-Philippe Marquis pour obtenir plus d'information – jean-philippe.marquis@vrr.ulaval.ca.

3.2 Interruption de carrière, circonstances particulières et mesures d'adaptation

L'Université Laval reconnaît que les interruptions ou ralentissements de carrière (ex. congé de maternité ou parental, congé de maladie prolongé ou formation clinique) ainsi qu'un handicap peuvent avoir un effet sur la productivité et les réalisations en recherche. Les candidates et candidats sont ainsi invités à expliquer, le cas échéant, ces effets afin qu'ils soient pris en compte lors de l'évaluation de leur candidature. De plus, des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins dans le cadre de ce concours, notamment en matière d'accessibilité. Si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation, nous vous invitons à communiquer avec la conseillère en EDI indiquée au bas du présent affichage.

3.3 Candidature interne

Les professeures et professeurs de carrière qui possèdent le statut de professeur régulier à l'Université Laval et qui respectent les conditions d'admissibilité pour une chaire de niveau 1 sont invités à présenter leur candidature complète directement au VRRCI ainsi qu'à la direction de leur Faculté de rattachement pour l'informer de leur participation. Le contenu du dossier de candidature est détaillé ci-dessous.

Notez qu'il n'y a pas de limite au nombre de candidatures internes pouvant être déposé par les facultés et départements.

3.4 Candidature externe

Les départements et facultés de l'Université Laval qui souhaitent recruter une nouvelle ressource professorale régulière peuvent présenter une ou plusieurs candidatures que l'unité de rattachement confirme vouloir engager à titre de professeure ou de professeur régulier. Pour ce faire, l'unité de rattachement doit :

- Procéder à un concours de poste, conditionnel ou non à l'obtention de la CRC, et une annonce externe sur la thématique de recherche choisie par l'unité;
- Mettre en place un comité de sélection et obtenir l'approbation de l'unité de rattachement quant à la candidature retenue;
- Déposer le dossier de la candidate ou du candidat (détails à la section suivante) retenu au VRRCI ainsi qu'un rapport expliquant le processus de sélection.

En plus du respect des processus prévus aux conventions collectives du corps professoral de l'Université Laval pour l'embauche de nouvelles ou nouveaux professeurs de carrière, nous rappelons aux facultés et départements que le processus de recrutement de **toutes les candidatures externes devra suivre adéquatement les [Exigences en matière d'EDI du Programme des CRC](#) afin d'être considérées pour le concours CRC**. Pour toute question relative à ce sujet ainsi qu'au rapport du processus de sélection à soumettre, vous pouvez contacter la personne représentante facultaire en EDI ou la conseillère EDI au VRRCI.

Les personnes ne détenant pas un poste de professeur régulier à l'Université Laval et qui sont intéressées à poser leur candidature sont priées de contacter les responsables de la recherche auprès de la faculté ou du département correspondant à leur expertise pour connaître les modalités entourant le processus facultaire ou départemental de recrutement.

4. Étapes du concours, critères d'évaluation des candidatures et excellence

4.1 Étapes du concours et soumission des candidatures

Annnonce du concours	1 ^{er} mai 2023
Dépôt d'un avis d'intention au VRRCI	15 août 2023
Dépôt des dossiers complets au VRRCI	5 septembre 2023 (aucun retard ni ajout accepté)
Annnonce des résultats de l'évaluation #1	semaine du 6 novembre 2023
Dépôt des lettres facultaire au VRRCI	20 décembre 2023
Annnonce des résultats finaux	fin janvier 2024
Dépôt au SPIIE (fédéral)	mi-avril 2024 (date à confirmer par le SPIIE)

4.2 Évaluation #1 au VRRCI

Un Collège d'évaluation, au niveau institutionnel, évalue l'excellence des candidatures transmises au VRRCI. Les dossiers sont évalués en fonction des critères et des sous-critères suivants (suivre également le PDF [Grille d'évaluation – Étape 1](#)) :

1. Qualité de la personne candidate
2. Qualité du programme de recherche
3. Effet structurant

Le Collège d'évaluation est composé de professeures et professeurs retraités provenant d'une grande variété de disciplines et reconnus dans leur domaine d'expertise. De plus, la conseillère EDI du VRRCI, la directrice du Bureau des chaires et des entités structurantes et le conseiller responsable du programme des CRC prendront part aux rencontres pour assurer la conformité du processus d'évaluation. Chacun des dossiers sera soumis pour évaluation à un minimum de deux membres du Collège d'évaluation. Tous les membres du comité reçoivent des instructions claires quant à leur rôle et leur mandat ainsi qu'à la définition attendue de l'excellence et à l'impact des interruptions et ralentissements de carrière dans l'évaluation des candidatures. Les membres doivent également suivre une formation sur les préjugés inconscients et l'évaluation par les pairs.

Les personnes candidates retenues au terme de cette première étape d'évaluation (sur 3 étapes) recevront un rapport sommaire de l'évaluation de leur dossier de candidature. Les facultés seront informées des candidatures retenues et seront invitées à soumettre une lettre d'appui (voir Évaluation #2).

4.3 Excellence

Le Programme des CRC est fondé sur un engagement indéfectible à l'égard de l'excellence en recherche et en formation. Les chaires de niveau 1 sont détenues par des chercheuses et chercheurs **exceptionnels** reconnus par leurs pairs comme des leaders mondiaux dans leur domaine. Les chaires de niveau 2 sont détenues par des chercheuses et chercheurs **exceptionnels** reconnus par leurs pairs comme étant susceptibles de devenir des leaders dans leur domaine.

Les candidates et candidats doivent démontrer un apport différentiel important comparativement à des chercheuses ou chercheurs œuvrant dans le même domaine au Canada (niveau 2) ou à l'international (niveau 1). Cet apport différentiel se définit, entre autres, par :

- un dossier de publication supérieur à la moyenne du groupe de référence;
- la supervision d'étudiantes et d'étudiants aux cycles supérieurs. La diversité et l'inclusion des étudiantes, étudiants et du personnel de recherche seront valorisées;
- un financement supérieur à la moyenne du groupe de référence;
- la présence de collaborations (publications, financement de recherche, activités de partage de connaissances) à l'échelle internationale;
- un nombre d'activités de partage des connaissances supérieur à la moyenne du groupe de référence: par exemple la réalisation d'activités diversifiées, telles que la présence à des colloques scientifiques, des

entrevues à la radio, la diffusion de leurs résultats de recherche tant dans les journaux scientifiques que dans les grands quotidiens, le partage avec des communautés de pratique, etc.;

- le leadership se traduisant par le fait que la personne candidate est l'un des principaux artisans de l'essor et du partage des connaissances dans son domaine d'expertise et qu'elle contribue aux plateformes de recherche multidisciplinaire porte-étendard de l'Université.

4.4 Évaluation et ordonnancement en faculté et évaluation #2 au VRRCI

Parmi les candidatures retenues à l'évaluation #1, chaque faculté doit évaluer et ordonnancer les candidatures sur la base de sa vision stratégique et de la qualité du dossier de la personne candidate. Chaque faculté peut retourner un nombre limite de dossiers pour l'évaluation #2 (voir Annexe 1) en fonction du nombre de chaires à pourvoir. En prévision de l'évaluation #2 au VRRCI, les facultés devront produire une lettre d'appui pour chaque dossier retourné et transmettre leur classement des candidatures.

Sur la base des lettres d'appui fournies par les facultés pour chaque candidature, un comité institutionnel composé de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation ainsi que d'administratrices et d'administrateurs évalue les candidatures. La décision d'octroyer une CRC sera prise par la vice-rectrice en fonction des critères suivants :

- Effet structurant
- Engagements et appuis du milieu
- Écarts à combler avec les cibles de représentation

5. Dossier de candidature

5.1 Avis d'intention

Toute personne provenant de l'interne ou de l'externe qui souhaite déposer sa candidature doit transmettre un [formulaire d'avis d'intention](#) par courriel au plus tard le 15 août 2023 à jean-philippe.marquis@vrr.ulaval.ca ainsi qu'à la direction de leur Faculté de rattachement.

Ce formulaire ne sera pas utilisé pour vous évaluer, mais seulement pour identifier les personnes qui évalueront votre demande.

5.2 Dossier de candidature pour l'évaluation #1

Le dossier de candidature complet doit être soumis à jean-philippe.marquis@vrr.ulaval.ca ainsi qu'à la direction de leur Faculté de rattachement et comprend :

- Un curriculum vitae en format PDF. Il s'agit du CV des CRC et les instructions détaillées sont décrites dans le document [Instructions aux personnes candidates](#) (PDF).
- Une description du programme de recherche (maximum 4 pages) et de l'effet structurant (maximum 1 page) en format PDF. Les instructions détaillées sont décrites dans le document [Instructions aux personnes candidates](#) (PDF).
- **Pour les personnes candidates de l'externe seulement**, le [Formulaire d'auto-identification de l'ULaval](#) (PDF). Pour les personnes candidates de l'interne, l'information officielle consignée dans votre dossier d'employée ou d'employé (PeopleSoft RH) sera utilisée. Les renseignements fournis sont traités en toute confidentialité et seules les personnes ayant besoin d'avoir accès à cette information pourront y avoir accès.
- **Pour les personnes candidates de l'externe seulement**, un rapport écrit du comité de sélection facultaire ou départemental, signé par tous les membres du comité, et indiquant comment les exigences EDI relatives au recrutement et à la mise en candidature de titulaires du Programme des Chaires de recherche du Canada ont été remplies.

5.3 Dossier à retourner au VRRCI par les facultés pour l'évaluation #2

- Pour chaque candidature, une lettre d'appui de la doyenne ou du doyen contenant un maximum de 4 pages et décrivant:
 - o l'apport structurant et la valeur ajoutée de la chaire pour la faculté et pour l'Université en lien notamment avec les priorités stratégiques facultaires et universitaires. Reflétant la vision de la personne candidate pour sa chaire de recherche, cette section de la lettre peut, entre autres, présenter comment la chaire permettra de structurer un domaine en émergence ou de renforcer un domaine déjà structuré, selon le cas; comment la chaire servira de levier pour hisser le domaine de recherche à un niveau supérieur; comment la chaire permettra une diffusion exceptionnelle de la recherche ou quels seront les moyens mis de l'avant pour propulser l'Université Laval comme leader dans le domaine de la chaire.
 - o les engagements (financiers ou d'autres natures) et l'appui de la faculté et du milieu de recherche (par exemple : département, centre de recherche, Institut, etc.).
- Conjointement pour tous les dossiers, une lettre de la doyenne ou du doyen présentant le classement des candidatures pour lesquelles une lettre d'appui est soumise ainsi qu'une description du processus de sélection et de classement des candidatures.

6. Personnes-ressources

Fonctionnement du concours

Jean-Philippe Marquis

Conseiller en développement de la recherche

Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI)

jean-philippe.marquis@vrr.ulaval.ca

Questions relatives aux principes EDI et au Plan d'action EDI pour les CRC

Marie-José Naud

Conseillère en équité, diversité et inclusion

Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI)

marie-jose.naud@vrr.ulaval.ca

Questions relatives au recrutement de ressources professorales

Jean Lemay

Vice-recteur adjoint à l'équité, à la diversité et à l'inclusion et aux ressources humaines

Vice-rectorat à l'équité, à la diversité et à l'inclusion et aux ressources humaines (VREDIRH)

jean.lemay@vrrh.ulaval.ca

Annexe 1 – Limite de dossiers par faculté par domaine pour chacune des chaires libres.

Concours CRSH						
<i>Nb de chaires à pourvoir</i>	1	2	3	4	5	6
Nb de dossiers pour la FSS	4	6	7	8	10	12
Nb de dossiers pour la FD / FLSH / FSA / FSÉ	3	4	5	6	7	9
Nb de dossiers pour chacune des autres facultés	2	2	3	4	5	6